Société Générale SA – Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2018

Réponses aux questions écrites des actionnaires

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Question de Phitrust, société de gestion de portefeuille (questions envoyées par courrier daté du 22 mars 2018):

Ne pensez-vous pas que la banque diminuerait globalement ses risques si, par le biais de ses activités de crédit et de financement, elle incitait ses clients entreprises à s'engager dans l'initiative « Science Based Target » ?

Réponse du Conseil d'administration :

À l'occasion de la COP 21 de décembre 2015, Société Générale a pris l'engagement de viser à inscrire son action, d'ici à 2020, sur une trajectoire compatible avec un scenario de limitation à 2°C de réchauffement climatique. Le Groupe a décidé de mettre en place d'ici 2020 des outils de gouvernance, de gestion des risques et de mesures et de suivi pour être en capacité d'apporter les réponses les mieux adaptées à la transformation qui s'opère à travers la décarbonisation de l'économie. La stratégie climat a été articulée en deux axes :

- le développement du financement de la transition énergétique afin d'accompagner ses clients dans leurs investissements bas carbone ;
- la mise en place d'une gestion des risques liés au changement climatique.

Le Groupe a fixé son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre par occupant à 25% d'ici 2020 par rapport à 2014 et a mis en place depuis cinq ans une taxe carbone interne.

En 2016, Société Générale a annoncé l'arrêt des financements dédiés au développement de mines de charbon, des centrales thermiques au charbon ou infrastructures associées, partout dans le monde. En 2017, le Groupe a aussi décidé de mettre fin à ses financements dans le secteur des sables bitumineux ainsi que dans le pétrole extrait de l'Arctique.

Le Groupe s'est également fixé l'objectif de contribuer à lever 100 milliards d'euros de financement destinés à la transition énergétique entre 2016 et 2020 : sous la forme de conseil et de financement au secteur des énergies renouvelables (15 milliards d'euros) et en (co-) dirigeant des émissions de Green bonds pour un montant nominal d'environ 85 Mds EUR sur la période.

En avril 2016, Société Générale a adhéré à l'initiative Science Based Targets (SBT) dans une logique de connaissance de marché mais à ce jour les méthodologies pour le secteur bancaire restent à développer.

En 2017, Société Générale a apporté son soutien aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)¹. Le document de référence 2018 a utilisé la structure de reporting recommandée par la TCFD.

Par ailleurs, Société Générale a rejoint l'initiative de l'UNEP-Fi avec 15 autres banques dont l'objectif est de répondre aux défis de mise en œuvre d'une partie des recommandations de la TCFD sur l'impact de trois scénarios climatiques (de 1.5°C, 2°C à 4°C allant sur des périodes de 2020 à 2040).

Ces travaux conduiront à des changements dans la gestion des risques de crédit de la banque. Ils permettront d'ouvrir un dialogue avec les clients sur leurs stratégies climats et la façon dont ils abordent leur alignement à une trajectoire 2°C.

L'important pour Société Générale est, avec les outils qu'elle développe en interne, d'entrer en discussion avec ses clients pour évaluer les stratégies climats mises en place ou les conseiller dans des conditions qui respectent l'objectif du scenario climatique à 2°C tel que le préconise l'initiative SBT

¹ Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 ont demandé au Conseil de Stabilité Financière (FSB) d'examiner comment le secteur financier peut prendre en compte les questions liées au climat. La FSB a mis sur pied un groupe de travail (TCFD) afin d'élaborer des recommandations sur la divulgation d'information concernant l'exposition d'entreprises du secteur privé aux risques liés au changement climatique.

Les recommandations de la TCFD spécifiquement pour les banques sont accessibles en suivant ce lien :

TCFD (2017) Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures; pp.23-27. https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/12/FINAL-TCFD-Annex-Amended-121517.pdf

<u>Question de Monsieur Sébastien Groyer, fondateur d'Equinomy (question envoyée par courrier daté du 23 avril 2018)</u>:

- 1. Pourquoi la grande majorité de la rémunération du management ne serait-elle pas basée sur une rémunération extra-financière écologique, en faveur de l'environnement ?
- 2. Pourquoi n'y a-t-il pas de représentant des clients au Conseil d'administration ?

Réponse du Conseil d'administration :

Réponse à la première question :

Notre plan stratégique 2020 - Transform to Grow (Transformer pour croître) - repose sur une vision de long terme. Partenaire de confiance de nos clients, nous sommes engagés dans les transformations positives de nos sociétés et de nos économies. Notre ambition est ainsi de générer une croissance supérieure, rentable, et durable.

Ces transformations positives touchent aussi bien l'environnement, avec les nouveaux engagements du Groupe pris lors de la COP 23, le développement de nouvelles formes de travail et d'entrepreneuriat, l'ancrage d'une forte culture de responsabilité ou l'accompagnement au développement du continent africain.

Les objectifs du Groupe en matière de Responsabilité Sociale Environnementale se traduisent dans la politique de rémunération variable de la Direction Générale qui intègre notamment un indicateur **portant sur le classement de Société Générale dans le premier quartile des banques de l'agence de notation extra-financière RobecoSam**.

Réponse à la deuxième question :

Notre conseil veille à tenir compte de l'ensemble des intérêts : intérêts de ses actionnaires, mais bien entendu également intérêts de nos clients ou encore de nos salariés et du bon fonctionnement des marchés.

La satisfaction client est au cœur de notre stratégie et fait partie des indicateurs retenus pour la rémunération des dirigeants.

Etant donné la nature de notre activité, nos administrateurs apportent une vision client, soit à titre personnel, soit parce qu'ils sont Présidents ou administrateurs de grands Groupe tels que EDF, VINCI, ENGIE DIA Group SA, ALTRAN ou Véolia Environnement. Il n'apparaît donc pas utile de renforcer la représentation des clients au sein du Conseil d'administration.

Enfin, il convient de rappeler que sur les 12 administrateurs élus par les actionnaires, 11 sont indépendants, ce qui traduit la volonté du Groupe d'affirmer sa stratégie dans un esprit de responsabilité en respectant l'ensemble des parties prenantes.

Questions de Madame Lorette Philippot, Les Amis de la Terre (question envoyée par courrier reçu le 18 mai 2018) :

Soutien au projet de gazoduc Tans Adriatic Pipeline (TAP)

Le Southern Gas Corridor (SGC) est le plus gros projet d'infrastructure gazière en cours de construction en Europe et vise à importer du gaz naturel depuis les champs offshore de la mer Caspienne en Azerbaïdjan, à travers la Turquie, la Grèce, l'Albanie, jusqu'au sud-est de l'Italie. Le coût estimé de ce projet est de 45 milliards d'euros, incluant des capitaux levés sur les marchés financiers via l'émission d'obligations par les entreprises actionnaires du projet.

Le Trans Adraitic Pipeline (TAP) est le dernier tronçon de ce gazoduc, qui irait de Grèce en Italie et dont le coût est estimé à 4.5 milliards d'euros. Depuis 2013, Société Générale exerce un mandat de conseil financier auprès de Trans Adraitic Pipeline AG pour les phases de préparation et de construction de TAP. Votre banque est en charge d'assurer la levée des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet, et de positionne en potentiel financeur. Société Générale figure en outre déjà par les financeurs de de BP, Socar, Snam, Enagas, principales entreprises derrière la TAP.

La société civile et les communautés locales se sont largement opposées au SGC et au TAP du fait de ces impacts sur le climat, l'environnement, les droits humains, le développement et l'économie. Le projet présente également des risques de corruption, touché par le scandale de la "Lessiveuse" (Laundromat), vaste opération de blanchiment d'argent qui a permis la distribution de 2.5 milliards d'euros depuis l'Azerbaïdjan et via des banques européennes entre 2012 et 2014. En outre, le TAP entraînera le gaspillage d'importants montants d'argent public et enfermera l'Europe dans un modèle de consommation de gaz incompatible avec les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

• Société Générale a-t-elle investi dans les obligations émises par la Southern Gas Corridor Joint Stock Company, et si oui, pour quelle montant ?

- Société Générale est-elle exposée à Trans Adriatic Pipeline AG, et si oui, pour quelle montant ?
- Société Générale finance-t-elle ou a-t-elle prévu de financer certains projets faisant partie du Southern Gas Corridor, et notamment le TAP ?
- Société Générale s'engage-t-elle à mettre fin à son mandat de conseil financier auprès de TAP et à ne pas soutenir le Southern Gas Corridor et le TAP, en raison de leurs impacts sur le climat et les droits humains, et étant donné la forte opposition des communautés locales du sud de l'Italie et les graves violations des droits humains perpétrées en Azerbaïdjan et Turquie ?

Soutien au projet de centrale à charbon Punta Catalina

Au printemps 2017, un consortium de cinq banques européennes, mené par Deutsche Bank et comprenant Société Générale, a annoncé publiquement sa décision de suspendre le versement des dernières tranches du prêt d'environ 600 millions de dollars US accordé au projet de centrale à charbon de Punta Catalina en République Dominicaine. Les allégations de corruption qui entachent le projet ont notamment mené Odebrecht à devoir régler ses différends devant les tribunaux aux Etats-Unis et au Brésil, et des enquêtes criminelles en lien avec l'affaire dont en cours de République Dominicaine.

- Société Générale confirme-t-elle que l'ensemble des prêteurs européens a décidé de ne pas prolonger la période de disponibilité pour le versement du financement ?
- Société Générale confirme-t-elle que les prêteurs européens attendent la conclusion de l'enquête pour corruption en République Dominicaine pour prendre une décision sur les prochaines étapes à donner, et sur un potentiel abandon du prêt ?

Réponse du Conseil d'administration :

Réponse à la première question :

Société Générale est mandaté comme conseiller financier du projet Trans Adriatic Pipeline (TAP), un gazoduc de plus de 850 km. Aujourd'hui, la banque ne fournit aucun financement à TAP. TAP est un projet commercial privé, reconnu comme Projet d'Intérêt Commun par la Commission Européenne.

Des institutions multilatérales ainsi que des agences de crédit export de l'OCDE étudient le financement de ce projet. TAP est développé dans le respect des lois et vise à être conforme aux directives environnementales et sociales des prêteurs, dont les Principes de l'Equateur. Une revue des aspects environnementaux et sociaux par un consultant indépendant réputé est en cours.

Société Générale suit attentivement les protestations locales et est régulièrement informé par TAP de l'évolution sur place.

Réponse à la deuxième question :

Société Générale fait partie d'un club-deal composé de 5 banques internationales sous-chef de file de Deutsche Bank AG pour le financement de la centrale thermique au charbon Punta Catalina localisée en République Dominicaine. Ce financement, qui consiste en un crédit acheteur garanti à 100% par l'Etat Italien au travers de l'agence d'assurance-crédit à l'exportation SACE, a été conclu en Mai 2015.

Le projet est conforme à la politique « centrales thermiques à charbon » de Société Générale qui était en vigueur au moment de la signature du contrat de prêt. Le projet a fait par ailleurs l'objet d'une revue exhaustive par l'assureur crédit SACE, et par un consultant externe indépendant qui a conclu à sa conformité aux standards environnementaux et sociaux internationaux, incluant ceux du Groupe Banque Mondiale.

En ce qui concerne les allégations de corruption touchant à l'attribution du contrat de construction à la société Odebrecht, les prêteurs suivent l'évolution de la situation avec attention pour évaluer les conséquences éventuelles sur le contrat commercial et le financement, étant entendu que les enquêtes en cours ne sont pas terminées.